

Lè z'Ecové



Lè potai

Les échos et les potins

Septembre 2004

LA SUITE...

Le 1^{er} août 2004 : la fête fut belle, et maintenant ?

Les souvenirs restent et resteront encore longtemps gravés dans la mémoire de celles et ceux qui ont vécu cette magnifique journée.

Merci à toutes et à tous d'avoir répondu à notre invitation. Merci également à celles et ceux, qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Lors de cette journée, divers présents ont été offerts aux Autorités communales, notamment la célèbre *Encyclopédie De Félice*, que chacun peut venir découvrir et consulter au Bureau communal.

Les tâches administratives inhérentes à la fusion n'ont pas disparu dans le feu, symbole de la commémoration de la naissance de la Confédération helvétique...

Depuis quelques mois, vos Municipalités tiennent régulièrement des séances communes. Ensembles, nous prenons connaissance, et si nécessaire décisions, des courriers provenant des différents services de l'Etat, ainsi que de la Préfecture du District.

Les dossiers spécifiques à chaque commune, sont quant à eux, traités de manière séparée par chacun des deux exécutifs.

Les élections des autorités municipales de la nouvelle commune sont fixées au **28 novembre 2004**. Cette date est également retenue pour des votations fédérales et cantonales.

Pour le 1^{er} tour de l'élection de la municipalité, vous recevrez le matériel de vote avec l'enveloppe contenant également les bulletins pour les votations fédérales et cantonales. Pour le 2^{ème} tour, et pour l'élection à la syndiculture, le matériel de vote sera disponible, comme d'habitude, au bureau de vote.

Les horaires d'ouverture pour les différents scrutins seront, en temps voulu, affichés au pilier public de chaque village.

Afin que chaque citoyen soit renseigné et informé de manière claire sur cette élection inhabituelle, nous vous proposons de venir nombreux, le **jeudi 30 septembre prochain à 20h15 à la salle communale de Rovray**.

Les détails concernant le déroulement de ce scrutin vous seront indiqués lors de cette soirée, à laquelle tous les citoyens et citoyennes de nos deux communes sont conviés.

Nous publions dans ce numéro, les informations détaillées concernant la qualité de l'eau potable distribuée dans nos villages, ceci afin de répondre aux exigences de la nouvelle législation fédérale et cantonale en la matière. (page 2)

L'établissement de documents d'identité répond à certaines exigences, c'est pourquoi nous vous transmettons les informations nécessaires à ce sujet. (page 3)

Le processus de fusion touche maintenant à sa fin et nous ne saurions terminer ce billet sans vous avoir chaleureusement remercié pour votre appui et vous souhaiter, à toutes et à tous, un automne coloré !

Les Municipalités d'Arrissoules et de Rovray



Documents d'identité

Le demandeur doit impérativement se présenter au bureau communal avec :

- 1 acte d'origine ou le livret de famille
- 1 photo récente de bonne qualité et bien centrée (nous vous recommandons d'aller chez un photographe)
- votre passeport et ou carte d'identité (même si ils ne sont plus valables)

Le délai de livraison est de minimum 3 semaines

Les mineurs doivent être accompagnés d'un des parents (signature)

Prix des documents d'identité

Documents	Age	Prix	Validité
Carte d'Identité	enfants 0 – 3 ans	35. —	3 ans
Carte d'identité	enfants 3 –18 ans	35. —	5 ans
Carte d'identité	adultes	70. –	10 ans
Passeports	enfants 0 – 3 ans	60. –	3 ans
Passeports	enfants 3 – 18 ans	60. –	5 ans
Passeports	adultes	125. –	10 ans
Combiné ppt & CI	enfants 0 –3 ans	73. –	3 ans
Combiné ppt & CI	enfants 3 – 18 ans	73. –	5 ans
Combiné ppt & CI	adultes	138. –	10 ans
Passeport provisoire	adultes - enfants	100. —	maximum 12 mois

Acte d'origine

A partir du 1^{er} octobre 2004, les citoyens et les citoyennes originaires de Rovray ou Arrissoules, qui auront besoin d'un acte d'origine devront s'adresser directement à :
L'Etat civil d'Yverdon, Case postale, 1401 Yverdon-les-Bains. Téléphone : 024/557.68.60

Bureau communal

Le bureau communal est ouvert **tous les lundis** (sauf jours fériés) de **19h15 à 19h45**.
Téléphone : 024/430.20.13 Fax : 024/430.20.78 E-mail : commune@rovray.ch ou commune@arrissoules.ch



Bienvenue aux nouveaux habitants domiciliés dans nos communes

A Arrissoules : Thonnon Sidonie.

A Rovray: Brunner Lilianne; Gallandat Jérôme et Légeret Natacha

Départs

D' Arrissoules : Aucun

De Rovray : Gargano Pietro, Hugée Françoise, Alyson, Laura et Stéphanie

Au 1^{er} septembre 2004 : 89 habitants à Rovray
46 habitants à Arrissoules

Qualité de l'eau potable en 2004

Provenance

Arrissoules : réseau ARRIBRU

Rovray : source communale

Désinfection

Arrissoules : traitement partiel (laser et chloration)

Rovray : pas de traitement

Contrôles sanitaires

Arrissoules et Rovray : par le laboratoire cantonal vaudois

Paramètres physiques et chimiques

Arrissoules

pH	7.6
Conductivité à 20°C (uS/cm)	354
Turbidité (UT/F)	0.1
Dureté totale (°F)	18.5
Dureté carbonatée (°F)	16.6
Calcium (mg Ca/l)	59
Magnésium (mg Mg/l)	9.3
Sodium (mg Na/l)	5.7
Potassium (mg K/l)	1.8
Hydrogénocarbonates (mg HCO ₃ /l)	202
Sulfate (mg SO ₄ /l)	14.5
Nitrate (mg NO ₃ /l) seuil de tolérance 40 mg/l	7.7
Chlorure (mg Cl/l)	10.4
Oxydabilité	2.2
Ammoniaque (mg NH ₄ /l)	0.005
Nitrite (mg NO ₂ /l)	0.005
Orthophosphate (mg PO ₄ /l)	0.010

Rovray

pH	7.5
Conductivité à 20°C (uS/cm)	688
Turbidité (UT/F)	0.1
Dureté totale (°F)	41.9
Dureté carbonatée (°F)	35.1
Calcium (mg Ca/l)	138
Magnésium (mg Mg/l)	18.2
Sodium (mg Na/l)	7.8
Potassium (mg K/l)	0.8
Hydrogénocarbonates (mg HCO ₃ /l)	428
Sulfate (mg SO ₄ /l)	17.6
Nitrate (mg NO ₃ /l) seuil de tolérance 40 mg/l	36.0
Chlorure (mg Cl/l)	23.0
Oxydabilité	1.2
Ammoniaque (mg NH ₄ /l)	0.000
Nitrite (mg NO ₂ /l)	0.000
Orthophosphate (mg PO ₄ /l)	0.010

Conclusions

L'eau distribuée à Arrissoules et Rovray était conforme aux normes 2004.

Eau moyennement dure à Arrissoules et très dure à Rovray.

Pour nous contacter

Bureau communal de Rovray Tél. 024/430.20.13

Recommandation pour une bonne utilisation de l'eau potable

- Après quelques jours d'absence, il faut purger les conduites quelques instants avant de boire l'eau.
- Il faut consommer l'eau du réseau d'eau froide uniquement, celle-ci peut être stockée au frais dans un récipient fermé jusqu'à 24 heures.



1^{ER} AOUT 2004 - FETE DE LA FUSION

